



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2023 004-210402400-20231212-DE_2023_054-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 06/12/2023

Membres en exercice

: 10

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur  
Laurent ROUX*

**Présents :** Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA,  
Sébastien ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Carine DURET

**Représentés :** Sophie VIAL par Anaïs ROHR, Jean TATU par Laurent  
ROUX

**Excusés :** Rudy WUNDERLIN

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Anaïs ROHR

**Objet : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - BUDGET COMMUNAL -  
DE\_2023\_054**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

		DEPENSES	RECETTES
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	-8600.00	
60611	Eau et assainissement	1543.00	
611	Contrats de prestations de services	1199.00	
6132	Locations immobilières	180.00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	350.00	
6236	Catalogues et imprimés	1400.00	
6238	Divers	15.00	
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	1002.00	
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	611.00	
65134	Aides	2300.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**INVESTISSEMENT :**

**DEPENSES**

**RECETTES**

		DEPENSES	RECETTES
2041513	Subv. Grpt : Projet infrastructure	48283.00	
2051	Concessions, droits similaires	800.00	

2113	Terrains aménagés autres que voirie	-48283.00	
21318	Autres bâtiments publics	2612.00	
2152	Installations de voirie	-8035.00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4623.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2023 004-210402400-20231212-DE_2023_054-DE